

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR
L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES
À LA COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR
LA PLANIFICATION
PLURIANNUELLE DE
L'IMMIGRATION POUR LA
PÉRIODE 2012-2015**

LE 18 MAI 2011

ISBN 978-2-89556-109-5
DÉPÔT LÉGAL, 2^E TRIMESTRE 2011
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

L'Union des producteurs agricoles

En créant l'Union catholique des cultivateurs en 1924, devenue en 1972 l'Union des producteurs agricoles (UPA), les agriculteurs et les agricultrices du Québec ont résolument opté pour l'action collective, et cet engagement ne s'est jamais démenti. Ils se sont donné ainsi un syndicalisme vigoureux, c'est-à-dire un mouvement autonome voué à la défense de leurs intérêts et à la promotion de l'agriculture et de la forêt privée.

Au fil de son histoire, l'UPA a travaillé avec acharnement à de nombreuses réalisations : le crédit agricole, le coopératisme agricole et forestier, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, l'implantation de l'agriculture durable et même le développement de la presse québécoise avec son journal *La Terre de chez nous*, etc.

L'action de l'UPA s'inscrit au cœur du tissu rural québécois; elle façonne le visage des régions à la fois sur les plans géographique, communautaire et économique. Maximisant toutes les forces vives du terroir québécois, l'action collective du syndicalisme agricole et forestier a mis l'agriculture et la forêt privée du Québec sur la carte du Canada et sur celle du monde entier.

Aujourd'hui, l'UPA regroupe 16 fédérations régionales et 25 groupes spécialisés. Elle compte sur l'engagement direct de plus de 3 000 producteurs et productrices à titre d'administrateurs. Son action trouve des prolongements aussi loin qu'en Europe, dans ses interventions auprès de l'OMC, à réclamer l'exception agricole au nom de la souveraineté alimentaire ou en Afrique pour le développement de la mise en marché collective par le biais de sa corporation UPA Développement international.

Réunis au sein de leur Union, les 42 424 agriculteurs et agricultrices québécois investissent, bon an mal an, quelque 630 millions de dollars dans l'économie du Québec. Les 35 000 producteurs de bois, quant à eux, récoltent annuellement environ 6 millions de m³ de matière ligneuse pour une valeur de plus de 300 millions, contribuant ainsi aux 73 000 emplois directs que génère l'industrie forestière en région.

Dans la même veine, plus de 30 000 exploitations agricoles, majoritairement familiales, procurent de l'emploi à plus de 61 000 personnes. Chaque année, le secteur agricole québécois génère des recettes qui avoisinent les 7,5 milliards, ce qui en fait la plus importante activité du secteur primaire au Québec et un acteur économique de premier plan, particulièrement dans nos communautés rurales.

Avec l'UPA, les agriculteurs et agricultrices du Québec de même que les producteurs forestiers se sont donné un outil qui leur permet de maîtriser leur destin. Ils sont fiers de travailler collectivement à la noble tâche de cultiver et de nourrir le Québec, lui procurant ainsi son indispensable souveraineté alimentaire, tout en contribuant significativement à son développement durable.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 1 |
| A) LES ORIENTATIONS DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES | 2 |
| 1) COMMENTAIRES GÉNÉRAUX..... | 2 |
| B) COMMENTAIRES PARTICULIERS SUR LES ORIENTATIONS PROPOSÉES..... | 3 |
| 1) LA CONNAISSANCE DU FRANÇAIS | 3 |
| 2) PORTER À 50 % LA PROPORTION DE REQUÉRANTS DE LA CATÉGORIE DE TRAVAILLEURS QUALIFIÉS | 4 |
| 3) LA RÉÉQUILIBRATION À 30 % DE LA PART D'IMMIGRANTS EN PROVENANCE DES TROIS GRANDS BASSINS | 6 |
| 4) LE MAINTIEN À 65 % LA PART DE L'IMMIGRATION ÉCONOMIQUE DANS L'ENSEMBLE DES ADMISSIONS | 6 |
| 5) LE CAS PARTICULIER DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES..... | 7 |
| 6) RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION | 8 |
| CONCLUSION | 10 |
| LISTE DES RECOMMANDATIONS | 11 |

Introduction

Le 14 avril 2011, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, M^{me} Kathleen Weil, annonçait la tenue d'une consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec pour la période de 2012 à 2015. Les membres de l'Union des producteurs agricoles (UPA) sont à l'avant-garde de l'intégration des nouveaux arrivants au Québec. De fait, les producteurs agricoles embauchent et intègrent des immigrants par le biais de centres d'emploi agricole depuis plusieurs décennies. Ils emploient également plus de 6 000 travailleurs étrangers temporaires (TET) à titre d'ouvriers agricoles pour la réalisation de certains travaux. Leur emploi représente un défi important, lequel est relevé avec brio par ceux-ci. Récemment, le gouvernement du Canada, à la suite d'un appel d'offres rigoureux, octroyait à l'UPA, par l'entremise de ses centres agricoles régionaux, le contrat d'analyser les demandes de TET.

Les entreprises agricoles embauchent des immigrants depuis fort longtemps, particulièrement dans les productions maraichères et horticoles de la région de Montréal. Afin de recruter des travailleurs, le secteur dispose de plusieurs outils tels que les Centres d'emploi agricole et Agrijob lesquels permettent de développer et de reconnaître les compétences des travailleurs, expérimentés ou non. En effet, AGRICarières, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, a développé des normes professionnelles de même que des programmes d'apprentissages en milieu de travail afin de reconnaître les compétences de la main-d'œuvre, ce qui contribue pleinement à l'intégration des immigrants.

L'UPA croit fermement que l'immigration favorise le développement de la société québécoise, par le fait même de l'agriculture. L'enrichissement collectif généré par les différentes communautés culturelles est un atout majeur dans l'essor de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. L'Union désire donc soumettre son point de vue sur les sept orientations du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) afin d'éclairer les décisions gouvernementales en cette matière. Elle profite également de l'occasion pour soumettre quelques recommandations plus particulières au monde agricole concernant le recrutement et l'intégration des immigrants.

De prime abord, le maintien de la connaissance de la langue française par les immigrants, leur niveau de qualification et la préservation de la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions d'immigrants au Québec sont des objectifs partagés par notre organisation.

A) Les orientations du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

1) Commentaires généraux

Dans le document de consultation *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015*, le MICC a établi sept orientations, lesquelles sont soumises à la consultation publique. Avant d'aborder certaines d'entre elles, l'UPA fera quelques commentaires généraux.

Tout d'abord, l'UPA croit, au même titre que le MICC, en l'importance de maintenir un niveau soutenu d'immigrants au Québec. Le taux actuel de 50 000 arrivants annuellement ne nous semble toutefois pas totalement adéquat compte tenu que parallèlement à l'immigration permanente, le Québec accueille près de 150 000 travailleurs étrangers temporaires, dont près de 6 000 travailleurs agricoles.

La situation démographique et le financement des services publics du Québec expliquent à eux seuls ce seuil¹. Depuis 2006, les courbes d'accroissement de la population et le solde migratoire sont en constante progression². Si ces données sont encourageantes, il faut cependant demeurer vigilants³. Un accroissement naturel plus significatif de la population québécoise établie et déjà présente sur le territoire aurait été préférable. À cet égard, l'UPA est d'avis que le gouvernement devrait poursuivre l'amélioration des divers programmes favorisant la natalité québécoise.

En outre, la vitalité économique du Québec influence grandement l'attrait de notre province pour les immigrants. Afin de la maintenir, il est primordial de demeurer compétitifs dans tous les domaines (économie, savoir, innovation, technologie, culture, société...). Le défi de la compétitivité au niveau agricole est d'autant plus important compte tenu de la mondialisation de l'économie, du vieillissement de la population agricole, de la difficulté de recruter une main-d'œuvre qualifiée et d'assurer une relève adéquate pour les entreprises. L'Union est d'avis que l'immigration dite « économique » pourrait apporter des solutions à ces enjeux.

Finalement, l'UPA tient à souligner qu'aucune des sept orientations du MICC ne vise l'intégration des immigrants en région. Pourtant, le développement régional et la vitalité des communautés rurales, par le fait même des entreprises agricoles, passent nécessairement par un accroissement de la population des régions. L'occupation du territoire est un enjeu majeur pour le Québec. En ce sens, avec l'exploitation des ressources naturelles, l'agriculture et la forêt constituent le moteur économique des régions. Il faut maintenir et développer ces piliers régionaux. Le MICC doit impérativement mettre en place une politique vigoureuse

¹ Document intitulé *Caractéristiques de l'immigration au Québec – Statistiques*, gouvernement du Québec, MICC, avril 2011; voir graphique 4, *Indice synthétique de fécondité, Québec, 1960-2009*, p. 9.

² Précité note 1, p. 10; voir graphique 5, *Solde migratoire net total et ses composantes*, Québec, 1972-2009, et graphique 6, *Accroissement de la population et solde migratoire net total*, Québec, 1972-2009.

³ Précité note 1, p. 13; voir graphique 7, *Population projetée selon différents volumes d'immigration*, Québec, 2009-2056.

d'intégration des immigrants en région. Selon le tableau 12 intitulé *Immigration au Québec selon le sexe et la région projetée de destination, par période, 2001-2010*, près de 75 % des immigrants se sont installés dans la région de Montréal. Un sérieux coup de barre doit donc être donné à cet égard par le ministère.

B) Commentaires particuliers sur les orientations proposées

1) La connaissance du français

L'UPA est en accord avec les deux orientations proposées par le MICC relativement au niveau de connaissance du français pour les futurs immigrants. Le français est au cœur de ce que l'on appelle la nation québécoise. Notre langue distingue avantagement le Québec sur le continent nord-américain. La maîtrise du français par l'immigrant est l'assurance d'une intégration réussie à notre société laquelle permet à ce dernier de contribuer pleinement au développement social et économique du Québec.

Les producteurs agricoles emploient dans leurs entreprises de nombreux immigrants. De plus, les agriculteurs agissent souvent comme porte d'entrée dans la société québécoise par l'intégration des nouveaux arrivants à notre marché du travail. En ce sens, nos membres doivent être davantage reconnus et soutenus dans leur rôle de collaborateur à l'intégration des immigrants, notamment au regard de la collectivité francophone. C'est par le milieu du travail que l'immigrant commence à se sentir chez lui. Ce « chez lui » doit se vivre en français.

L'orientation du MICC propose un seuil de 60 % d'immigrants ayant une connaissance fonctionnelle du français. Ce seuil doit donc être maintenu. Il s'agit d'un défi de taille.

De grands bouleversements sociopolitiques (Tunisie, Égypte) secouent actuellement plusieurs régions du monde, notamment l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. Ces régions regroupent plusieurs pays qui ont constitué, au cours des dernières années (Maroc, Algérie, Tunisie), un bassin important d'immigration francophone pour le Québec. La situation géopolitique dans cette région du globe peut devenir, pour notre province, une opportunité de recrutement d'immigrants, surtout de travailleurs non qualifiés, la population de ces pays ayant, par ailleurs, un taux de scolarisation relativement élevé.

Le tableau 10 intitulé *Immigration au Québec selon le sexe, le continent et la région de naissance, par période, 2001-2010*⁴ nous indique que le pourcentage d'immigrants en provenance de ces pays est d'environ 20 %. Ce chiffre est toutefois inférieur à l'immigration totale provenant de l'Asie (environ 30 %), laquelle n'a pas de lien avec la culture francophone. Les graphiques 16 et 17⁵ démontrent quant à eux que le MICC, depuis 2001, a permis l'accueil, en chiffres absolus, de

⁴ Précité note 1 p.28.

⁵ Précité note 1, p. 30-31.

87 906 immigrants en provenance de l'Afrique du Nord. Selon l'UPA, cette orientation peut se poursuivre compte tenu de l'importance identitaire du français pour le Québec, tout en améliorant la sélection des immigrants. Nous y reviendrons.

L'UPA soutient également que le MICC ne doit pas négliger l'immigration provenant de la France (16 273 immigrants entre 2001-2005 et 18 220 immigrants entre 2006 et 2010). Ainsi, près de 35 000 Français ont, depuis 10 ans, choisi d'immigrer au Québec. Dans toute l'immigration, la France demeure le troisième pays de naissance d'où proviennent les immigrants. Ce nombre devrait être maintenu, voire augmenté, pour plusieurs raisons :

- ces immigrants n'ont évidemment aucun problème de maîtrise de la langue française;
- ils sont hautement scolarisés;
- ils sont des travailleurs qualifiés;
- ils partagent les valeurs communes des Québécois (laïcité de l'État, égalité des sexes, etc.).

En outre, ces quatre facteurs diminuent les coûts associés à l'intégration des immigrants par le MICC (accueil, soutien à la francisation, intégration au marché de l'emploi, etc.). De plus, ces immigrants apportent plus rapidement leur contribution à la vitalité et au développement économique du Québec. Finalement, ces derniers permettront d'emblée de rehausser l'usage effectif du français par rapport aux autres catégories d'immigrants.

Recommandation

L'UPA est en accord avec les deux orientations proposées par le MICC relativement au niveau de connaissance du français pour les futurs immigrants. L'UPA suggère de maintenir à 60 % le seuil d'immigrants ayant une connaissance suffisante du français.

2) Porter à 50 % la proportion de requérants de la catégorie de travailleurs qualifiés

L'UPA est peu favorable à cette orientation en raison de la problématique de la main-d'œuvre non qualifiée décrite ci-après. L'immigration internationale doit permettre au Québec d'assurer pour l'avenir sa prospérité économique, sociale et culturelle en plus d'améliorer sa démographie. Personne ne souhaite, sous réserve de la réunification des familles et de l'accueil des réfugiés, que l'immigration devienne un fardeau additionnel pour les contribuables québécois. Elle doit répondre à des besoins de la société. Dans sa documentation, le MICC identifie certains de ces besoins, notamment l'élargissement de l'expertise, le sens de l'innovation, l'investissement, l'accès aux marchés étrangers pour ne nommer que ceux-là. Ces besoins sont directement liés au développement du secteur agricole et agro-alimentaire québécois.

En ce sens, le MICC doit cibler les immigrants qualifiés et non qualifiés aptes à les satisfaire. L'orientation proposée par le MICC à cet égard est réaliste mais en même temps, elle pose la question de la difficile intégration au marché du travail d'une proportion importante d'immigrants.

En effet, cette orientation soulève la notion de « qualifié » versus les travailleurs ne présentant pas cette caractéristique. Selon le graphique 19⁶, intitulé « Niveau de compétence selon la catégorie 2011-2010 », 65 % des travailleurs sont identifiés en qualité de gestionnaires, de professionnels ou de techniciens et 24,8 % comme étant des travailleurs « non classés ». Pour le domaine agricole, mais aussi pour le secteur du tourisme par exemple, la demande de main-d'œuvre se situe plutôt dans cette dernière catégorie puisque notre secteur économique requiert des travailleurs dits « manuels ».

Ainsi, afin de réaliser l'orientation discutée, l'UPA croit que le MICC devra modifier ses critères de sélection des immigrants, lesquels accordent une trop grande importance (dans le pointage) à la connaissance du français et à la formation (diplôme), tout en ne reconnaissant pas la « compétence » des travailleurs hormis leur formation. En fait, le secteur agricole a besoin de travailleurs moins qualifiés que l'industrie aéronautique, par exemple. Or, ces travailleurs dits « non qualifiés », s'ils sont dirigés vers les divers emplois agricoles, vont valablement aider à régler les problèmes de main-d'œuvre du secteur.

Ce qu'il faut savoir, c'est que ce dernier fait actuellement face à une rareté de la main-d'œuvre, essentiellement au regard des postes liés à la production. Les principaux métiers visés sont des emplois qualifiés et peu qualifiés, notamment les ouvriers en productions laitières, porcines, maraichères et horticoles. Compte tenu de la pénurie de la main-d'œuvre, le MICC doit se documenter davantage sur les besoins du secteur agricole. En fait, sauf dans le cas des médecins vétérinaires et des agronomes pour le domaine agricole, il faut que le MICC arrive à choisir des immigrants francophones qui comblent les besoins de main-d'œuvre non spécialisée requis par le secteur agricole.

Recommandations

L'UPA est peu favorable à porter à 50 % la proportion de requérants de la catégorie de travailleurs qualifiés, à moins que soient modulés les critères de sélection de façon à mieux cibler les immigrants capables de combler les besoins de main-d'œuvre du monde agricole.

L'UPA demande au MICC de requérir l'avis des comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO) relativement aux besoins de main-d'œuvre.

⁶ Précité note 1, p. 41.

3) La rééquilibrage à 30 % de la part d'immigrants en provenance des trois grands bassins

L'orientation du MICC de rééquilibrer les bassins géographiques entre eux nous semble, à première vue, conforme en regard des statistiques des dix dernières années. Le rééquilibrage ne doit toutefois pas se réaliser aux dépens du territoire de l' « Europe » car cela contribuerait à une diminution substantielle du bassin d'immigrants dits « francophones ».

La diversité culturelle souhaitée par le MICC pour justifier cette orientation ne doit pas se faire au détriment de l'amélioration du niveau de connaissance du français, assise essentielle de l'identité québécoise.

En ce sens, l'UPA n'est pas favorable au rééquilibrage proposé par le MICC mais plutôt encline au maintien de la provenance d'immigrants des pays des sous-bassins de l'Afrique du Nord et de la France, compte tenu des raisons précitées. D'ailleurs, le haut niveau de connaissance du français, à l'arrivée de ces immigrants, facilite une régionalisation de l'immigration, autre souhait de notre organisation, puisqu'elle encourage la vitalité des communautés rurales.

Cette position s'accompagne d'une modulation des critères de sélection des immigrants décrits précédemment afin de mieux cibler ceux capables de combler les besoins de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée du secteur agricole.

Recommandation

L'UPA n'est pas favorable au rééquilibrage à 30 % par bassins proposé par le MICC. Elle serait plutôt encline à une augmentation de la provenance d'immigrants des pays des sous-bassins de l'Afrique du Nord et de la France.

4) Le maintien à 65 % la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions

L'UPA est favorable au maintien d'une proportion de 65 % d'immigration économique par rapport à l'immigration totale. Celle-ci, par l'entremise des travailleurs qualifiés, contribue à l'avenir économique du Québec, tout en permettant la réunification des familles déjà présentes au Québec et l'accueil d'un nombre raisonnable de réfugiés annuellement.

Les problèmes de main-d'œuvre dans le domaine agricole sont importants et divers. Contrairement à la croyance populaire, les populations agricoles recherchent une main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée pour accomplir les tâches complexes et diversifiées requises au sein des entreprises agricoles. Le MICC souligne dans sa documentation que la sélection des travailleurs qualifiés doit s'améliorer. En ce sens, l'UPA signale que le dynamisme du secteur agricole devrait inciter le ministère à orienter sa sélection dans tous les emplois du domaine agricole (qualifiés et non qualifiés) précédemment exprimé.

Selon les données du tableau 15, aucune distinction n'existe relativement aux catégories d'emplois dans le monde agricole, les professions reliées à ce domaine étant plutôt regroupées dans le « secteur primaire ». Or, ce secteur d'activité économique est nettement sous-représenté dans les professions projetées par les immigrants puisqu'elles ne représentent qu'un taux de 0,3 % du total pour la période 2001 à 2010. Le MICC doit définir, dans ses politiques, des actions concrètes de recrutement de la main-d'œuvre agricole dans les domaines techniques et professionnels.

Recommandations

L'UPA est favorable au maintien d'une proportion de 65 % d'immigration économique par rapport à l'immigration totale.

Par ailleurs, le MICC doit définir, dans ses politiques, des actions concrètes de recrutement de la main-d'œuvre du secteur agricole.

5) Le cas particulier des médecins vétérinaires

Depuis un certain nombre d'années, nous assistons à une réduction de l'intérêt des étudiants en médecine vétérinaire pour la pratique auprès des animaux de ferme. Ce problème n'est pas exclusif au Québec et ses causes sont multiples (capacité d'accueil au programme limitée, style de vie recherché versus obligation de garde, etc.). Dès 2002, le Groupe d'études sur la relève vétérinaire en milieu agricole (GÉRVMA), auquel siégeait alors le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, avait proposé l'accueil de médecins vétérinaires étrangers (français ou belge) comme une piste de solution à envisager.

C'est donc avec un certain espoir que l'UPA prenait connaissance de la signature, en octobre 2008, de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Cette dernière vise à faciliter et à accélérer l'obtention d'une autorisation d'exercer une profession ou un métier réglementé sur les territoires de la France et du Québec. Or, il est plutôt ironique de constater, depuis la signature de ladite entente, qu'aucun arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications (ARM) n'est encore entré en vigueur au Québec. Cela nous apparaît d'autant plus incompréhensible que des ARM l'ont été en France pour d'autres professions reliées à la santé humaine : les infirmiers, les médecins et les pharmaciens notamment⁷. À l'instar de vétérinaires français qui ont dénoncé la lenteur de l'entrée en vigueur d'un tel accord au Québec pour leur profession, plus de deux ans et demi après la signature de l'entente, nous nous interrogeons sérieusement sur les raisons de ce délai démesuré.

⁷ Consulat général de France à Québec, Etat des signatures d'arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications des professions et métiers participants, 23 mars 2011. <http://www.consulfrance-quebec.org/spip.php?article14510>.

La lecture du document de consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015 du MICC est particulièrement instructive dans ce dossier. En effet, on y présente plusieurs éléments importants qui rejoignent les préoccupations des producteurs agricoles quant à la pénurie de médecins vétérinaires pour les animaux de consommation, lesquelles viennent appuyer nos demandes.

On y lit d'abord que les travailleurs qualifiés regroupent la plus forte proportion de personnes jeunes, scolarisées, connaissant le français et possédant les caractéristiques recherchées pour satisfaire les besoins du Québec. Bonne nouvelle, c'est le profil convoité pour pallier la pénurie vétérinaire chez nous. Néanmoins, on y apprend aussi qu'un rapport déposé à l'Assemblée nationale par le Vérificateur général du Québec propose des recommandations afin d'améliorer les outils de sélection des travailleurs qualifiés et assurer un traitement rapide, efficace et rigoureux des demandes d'immigration. L'UPA désire réitérer la justesse de cette recommandation.

Considérant les orientations soumises pour consultation par le MICC et malgré la mention de la mise en place d'outils pour favoriser la reconnaissance des acquis et des compétences dans des professions et des métiers réglementés; considérant l'offre de formations permettant aux travailleurs formés à l'étranger d'adapter leurs compétences au contexte québécois, l'UPA demande au MICC d'intervenir auprès de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et de l'Office des professions du Québec afin de tout mettre en œuvre pour accélérer l'entrée en vigueur d'un ARM pour les médecins vétérinaires, particulièrement ceux spécialisés dans le domaine des animaux de consommation.

Recommandations

L'UPA demande au MICC d'intervenir auprès de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et de l'Office des professions du Québec afin de tout mettre en œuvre pour accélérer l'entrée en vigueur d'un ARM pour les médecins vétérinaires, particulièrement ceux spécialisés dans le domaine des animaux de consommation.

Que le MICC élabore un projet particulier de recrutement de médecins vétérinaires à l'étranger.

6) Régionalisation de l'immigration

L'intégration effective des immigrants en région est un défi de taille pour le MICC. Pourtant, le ministère a choisi de n'en pas faire une orientation spécifique dans sa future planification. L'UPA déplore ce choix.

Dans le contexte du fédéralisme canadien, l'accueil des immigrants temporaires et des travailleurs étrangers temporaires, relève de la compétence du gouvernement fédéral. Dans un mémoire présenté en août 2008 au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de

la Chambre des communes, l'UPA a formulé plusieurs recommandations afin d'améliorer l'intégration des TET dans les communautés, notamment dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre agricole.

Pour l'UPA, il est paradoxal que le système de sélection des immigrants (critères de sélection) ne permette pas l'immigration de personnes qui travaillent depuis plusieurs années dans une entreprise agricole (TET) uniquement parce qu'elles ne répondent pas aux critères de la « connaissance de la langue française » et de la « détention d'un diplôme ». Concrètement, l'UPA demande que les entreprises agricoles qui emploient des TET obtiennent de l'aide du MICC afin que ces derniers puissent apprendre ou améliorer leur niveau de connaissance du français durant leur séjour au Québec. De plus, le MICC doit reconnaître, par équivalence de formation ou par évaluation des compétences, les qualités de ces travailleurs agricoles afin qu'ils puissent se qualifier pour l'immigration permanente.

Par ailleurs, les recommandations de notre organisation, déposées en 2008 à Ottawa, sont toujours pertinentes puisqu'elles favorisent la régionalisation de l'immigration. En ce sens, le MICC doit être conscient des problématiques agricoles particulières, notamment au regard de la main-d'œuvre.

Recommandations

L'UPA demande que les entreprises agricoles soient aidées directement dans la gestion particulière qu'imposent ces ressources humaines.

L'UPA demande que le MICC entreprenne des discussions avec le gouvernement fédéral en vue d'améliorer l'intégration des TET dans les communautés rurales.

Que la régionalisation des immigrants deviennent une orientation du MICC.

Conclusion

L'Union des producteurs agricoles remercie le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles de lui avoir donné l'occasion d'être consultée sur les orientations proposées dans sa planification pluriannuelle 2012-2015 de l'immigration au Québec.

L'UPA est consciente des enjeux auxquels le Québec fait face en matière de démographie. Le développement économique, social et culturel de notre société passe nécessairement par une immigration dynamique. À ce titre, le seuil de 50 000 nouveaux immigrants par année établi par le MICC est une réponse positive mais insuffisante à ces enjeux et à la pénurie de main-d'œuvre agricole.

Pour les producteurs agricoles, le défi réside toutefois dans le choix des immigrants et leur réelle intégration à la société québécoise. C'est pourquoi nous espérons que les propositions de l'UPA, notamment au regard des travailleurs qualifiés et non qualifiés dans les secteurs en pénurie de main-d'œuvre, à la modulation des critères de sélection des personnes désirant s'établir au Québec et à leur intégration dans les communautés rurales, permettront au MICC d'effectuer un choix plus judicieux en matière d'immigration au cours des prochaines années.

Liste des recommandations

1. L'UPA est en accord avec les deux orientations proposées par le MICC relativement au niveau de connaissance du français pour les futurs immigrants. L'UPA suggère de maintenir à 60 % le seuil d'immigrants ayant une connaissance suffisante du français.
2. L'UPA est peu favorable à porter à 50 % la proportion de requérants de la catégorie de travailleurs qualifiés, à moins que soient modulés les critères de sélection de façon à mieux cibler les immigrants capables de combler les besoins de main-d'œuvre du monde agricole.
3. L'UPA demande au MICC de requérir l'avis des comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO) relativement aux besoins de main-d'œuvre.
4. L'UPA n'est pas favorable au rééquilibrage à 30 % par bassins proposé par le MICC. Elle serait plutôt encline à une augmentation de la provenance d'immigrants des pays des sous-bassins de l'Afrique du Nord et de la France.
5. L'UPA est favorable au maintien d'une proportion de 65 % d'immigration économique par rapport à l'immigration totale.
6. Par ailleurs, le MICC doit définir, dans ses politiques, des actions concrètes de recrutement de la main-d'œuvre du secteur agricole.
7. L'UPA demande au MICC d'intervenir auprès de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et de l'Office des professions du Québec afin de tout mettre en œuvre pour accélérer l'entrée en vigueur d'un ARM pour les médecins vétérinaires, particulièrement ceux spécialisés dans le domaine des animaux de consommation.
8. Que le MICC élabore un projet particulier de recrutement de médecins vétérinaires à l'étranger.
9. L'UPA demande que les entreprises agricoles soient aidées directement dans la gestion particulière qu'imposent ces ressources humaines.
10. L'UPA demande que le MICC entreprenne des discussions avec le gouvernement fédéral en vue d'améliorer l'intégration des TET dans les communautés rurales.
11. Que la régionalisation des immigrants deviennent une orientation du MICC.